

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 79 (1943)

**Heft:** 37

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Cotisations 1943*. — *Aux institutrices*. — *Nos instruments de travail*. — *A propos d'un projet de caisse de prêts*. — *Nécrologie* : *V. Magnin* ; *H. Devenoge*. — *Chœur mixte du Gros-de-Vaud*. — GENÈVE : *U. I. G. : Cours de gymnastique*. — *U. I. G.* — *MESSIEURS : Assemblée générale du 13 octobre*. — NEUCHATEL : *Pour l'enseignement des travaux manuels*. — *INFORMATIONS* : *G. R. E. P.* — *Bibliographie*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT GENTON, d'après P. BOVET : *Si l'école était pauvre demain*. — ALF. PORCHET : *Le nouveau manuel de gymnastique*. — J.-J. DES- SOULAVY : *Nos cartes suisses*. — *INFORMATIONS* : *Fondation Berset-Muller*. — *Solidarité nationale*. — *LES LIVRES*.

## PARTIE CORPORATIVE

### VAUD

#### COTISATIONS 1943

Malgré le délai, passé depuis longtemps, un certain nombre de collègues n'ont pas encore payé leurs cotisations.

La situation se présente comme suit :

1300 membres environ ont payé ;

40 membres environ ont refusé ou laissé venir en retour le remboursement.

Nous faisons un pressant appel à ces retardataires et nous leur demandons de faire un effort en acceptant le prochain remboursement qui ne va pas tarder à leur parvenir. Ce faisant, ils faciliteront le travail déjà lourd de notre caissière et ils s'éviteront du même coup des ennuis.

Bonne volonté à tous et merci d'avance.

*Pour le Comité* : R. M.

### AUX INSTITUTRICES

Le mandat de M<sup>me</sup> Pilloud au Comité central S.P.V. arrivant à échéance à la fin de l'année, il est temps de songer à son remplacement. A cet effet aura lieu à Lausanne en novembre une réunion d'institutrices ; la date exacte en sera donnée dans le prochain *Bulletin*.

Pensez, en attendant, à une candidature possible, choisie dans les districts non représentés au C. C.

### NOS INSTRUMENTS DE TRAVAIL (Suite)<sup>1</sup>

Un mot maintenant sur nos manuels officiels. Comme ils nous sont imposés, je serai modeste dans mes remarques ; j'essayerai cependant d'en découvrir les caractéristiques essentielles.

<sup>1</sup> Voir *Educateur*, N<sup>o</sup>s 34 et 36.

La première question que l'on pourrait se poser est la suivante : quels sont les auteurs de nos livres d'école ? — Pour les dernières éditions et celles actuellement en chantier, ce sont généralement les inspecteurs ou des maîtres qui s'adjoignent une commission, désignée, dans sa majorité, par les inspecteurs. Il est intéressant ici de faire remarquer aux maîtres qui se plaignent de certains livres que, par ses représentants dans les commissions, le corps enseignant est responsable de ces livres. Il faudrait maintenant savoir comment tout cela fonctionne, ce qui nous conduirait à une seconde question : Comment se font nos livres ? — Je n'insisterai pas aujourd'hui sur cette question, le sujet est assez vaste et intéressant pour être repris dans un article spécial.

Pour revenir à notre sujet, il semble que la tendance actuelle soit d'assurer une grande activité chez le maître. Je veux être le moins affirmatif possible, mais je crois déceler cette tendance jusque dans la composition de certains livres qui laissent aux maîtres le soin de créer des exercices ; je crois qu'ils ont autre chose à faire. Le livre de l'élève n'apporte plus alors, ou insuffisamment, l'aide sur laquelle compte le maître. Pour prendre un exemple, le nouveau livre de calcul a trop peu d'exercices. On n'a pas le choix des problèmes ; bien plus, il faut compléter ; or les maîtres qui ont plusieurs degrés doivent en souffrir, et, je le répète encore, nous avons une tâche de préparation plus importante que de courir à la recherche ou à la composition d'exercices d'application.

On pourrait prendre d'autres exemples encore ; si je n'insiste pas trop, c'est que je me rends compte que la critique est aisée. Cependant, un fait remarquable est à signaler : le nombre considérable d'ouvrages étrangers que l'on utilise dans nos classes ; pour certaines branches, on trouve tout sauf le manuel officiel. Bien mieux, je pense à certain de nos programmes de sciences qui découle d'un manuel étranger !

En terminant je m'en voudrais de ne pas reconnaître les qualités de certains livres officiels. On vient de voir que l'art était difficile ; signalons, en passant, un ouvrage remarquable destiné à nos écoles : il s'agit des livres d'allemand en usage dans les classes primaires supérieures. L'auteur nous a dotés d'un instrument de travail excellent. On peut discuter goûts et couleurs ; soit du point de vue de la méthode, soit de celui des exercices, nos livres d'allemand sont des modèles du genre. On y sent l'œuvre d'un grand pédagogue qui domine sa matière.

(*A suivre.*)

R. M.

#### **A PROPOS D'UN PROJET DE CAISSE DE PRÊTS POUR FONCTIONNAIRES**

J'ai lu avec intérêt les lignes que M. Margot, secrétaire de la Fédération des fonctionnaires, consacre à un projet de caisse de prêts.

Si je suis d'accord avec lui quand il parle de s'adresser à un établissement de la place pour fournir les fonds, je m'en sépare absolument

quand il parle « d'un organe émanant à la fois de l'Etat et des fonctionnaires ». Ne mêlons pas l'Etat à un organisme qui doit être **notre affaire**. Si M. Margot veut dire que l'Etat subsidierait notre entreprise, alors je suis d'accord et j'applaudis. Mais je m'illusionne certainement. Ne trouverions-nous pas parmi nous, ou plutôt au comité de la fédération des traitements fixes, un comité qui servirait d'intermédiaire entre la Banque et l'emprunteur ? Le rôle de l'Etat se bornerait à faire jouer la cession de créance sur réquisition dudit comité et ce ne serait que dans des cas graves et exceptionnels.

Nous savons tous que certains fonctionnaires s'adressent à des banques dont les procédés sont discutables parce qu'ils n'osent emprunter à de grands établissements. Une timidité compréhensible les retient. Les banques impressionnent avec le luxe de leur installation et la majesté de leurs chefs de service. M. Margot pense-t-il que les fonctionnaires s'adresseront plus volontiers à un chef du Département des finances ? Je ne le pense pas. Une crainte compréhensible, sinon légitime, paralysera les timides et ce seront les autres qui profiteront de l'institution dont M. Margot a fait l'esquisse. Comme il dit bien qu'il s'agit d'un projet, j'espère qu'il reverra la question en tenant compte de ce vœu : faire de cette caisse de prêts un organisme interne des fonctionnaires.

FERNAND PETIT, *Lausanne*:

## NÉCROLOGIE

† **Victor Magnin.** — Victor Magnin n'est plus ; il s'est éteint le 28 septembre dernier, après une longue maladie, supportée avec résignation.

Entré à l'Ecole normale en 1897, en troisième classe, il obtenait son brevet en 1900. Il fit ses débuts dans la carrière dans une des classes de Clarens où il fit un remplacement en mai et en juillet. Nommé en septembre à Villeneuve, il resta dans cette localité jusqu'en 1907, date à laquelle il fut nommé à La Tour-de-Peilz. En 1933, soit après 33 ans d'activité, sa santé l'obliga à prendre une retraite prématurée ; mais il eut la grande satisfaction d'être remplacé par son gendre, M. René Mamin. Victor Magnin, on l'a très heureusement relevé soit dans la presse locale, soit lors des funérailles, était un homme de devoir, d'une conscience irréprochable et d'une haute valeur morale. Partout où il a passé, il a laissé le souvenir d'un éducateur éclairé, ennemi de la routine et à la discipline ferme.

L'histoire l'intéressait vivement et, invité par les autorités communales de La Tour à mettre à jour les archives, il y puisa de nombreux renseignements intéressants ; on lui doit notamment deux publications : *Origine des familles bourgeoises de La Tour-de-Peilz* et *Essai d'histoire de la contrée de Burier*.

La nature était aussi pour lui un champ inépuisable d'observations et l'ornithologie l'attirait.

Au crématoire, M. Baudraz, directeur des écoles, parlant au nom du Département, des autorités communales et scolaires de La Tour et du corps enseignant, a relevé les qualités de V. Magnin comme maître et comme collègue, tandis que M. Ernest Laesser, camarade de classe du défunt, vint dire, avec une profonde émotion, un dernier adieu à celui qui fut un camarade dévoué et un ami sincère.

M. Lacroix, président du chœur d'hommes de Chailly, apporta l'hommage de cette société dont V. Magnin fut membre actif pendant plus de trente ans, et dont il suivait régulièrement les répétitions soit de Ville-neuve, soit de La Tour, et qu'il présida du reste pendant quelques années.

Pour clore la cérémonie, l'Union chorale de La Tour et le Chœur d'hommes de Chailly exécutèrent, sous la direction de M. Piguet, le *Là-bas*, qui fit une profonde impression.

A. F.

† **Henri Devenoge.** — C'est avec une stupeur douloureuse que le corps enseignant, et plus particulièrement celui de Grandson et du district, a appris la nouvelle de la mort brutale qui enlevait à son estime et à son affection H. Devenoge, instituteur émérite.

Natif de Grandson, H. Devenoge avait obtenu son brevet en 1903. Nommé la même année à Peyres-Possens, il se signalait d'emblée à l'attention de ses pairs et de ses chefs par d'heureuses dispositions qui faisaient de lui un maître doué et exigeant, d'une scrupuleuse conscience.

Cependant, l'appel de la région natale n'allait pas tarder de devenir impérieux. En 1906, H. Devenoge regagnait ce coin de prédilection où l'attachaient tant de souvenirs heureux ; il venait d'être appelé à la tête de la classe de Giez. Enrichie d'expériences intelligentes et fécondes, sa jeune autorité allait donner toute sa mesure, et ce furent 32 années de travail acharné et fructueux, de fidélité au devoir, de dévouement à l'école et au pays.

Chez H. Devenoge, le collègue ne le cédait en rien au maître ; par son aménité, la jovialité de son caractère, ses qualités de pédagogue, il avait su s'attirer l'affection estime de ses collègues qui n'ont jamais sollicité en vain le concours de sa compétence et de son dévouement. Comme membre et comme président de notre section, il s'acquit des titres à notre reconnaissance par l'intérêt et le souci qu'il témoignait à notre cause, par la fermeté de son caractère et l'indépendance d'un jugement rarement pris en défaut. Il avait conservé avec le corps enseignant un contact étroit, signe certain de l'amitié qu'il lui vouait.

Acteur de talent, metteur en scène recherché, voire auteur dramatique, H. Devenoge avait collaboré — et avec quelle ferveur ! — à plusieurs sociétés. Il faisait en outre partie des autorités judiciaires, ecclésiastiques et communales.

Nous présentons à sa famille si durement atteinte l'hommage attristé de notre respectueuse sympathie.

F.

## CHOEUR MIXTE DU GROS-DE-VAUD

C'est dimanche 24 octobre, à 15 h. et 20 heures, que cet ensemble, sous la direction de Robert Mermoud, se produira au temple d'Echallens.

Cette année encore, il nous offre un programme de choix, avec le *Saint Paul* de Mendelssohn. L'Orchestre du Conservatoire de Lausanne prêtera son concours, ainsi que les solistes suivants :

M<sup>me</sup> Mermoud (soprano), MM. Bréguet (ténor) et Girard (basse).

Chaque collègue se fera un plaisir d'assister à cette belle manifestation !

## GENÈVE

### U. I. G.

#### COURS DE GYMNASTIQUE

L'U.I.G. recommande chaleureusement les cours de gymnastique organisés par l'A.G.N.E.P.

**Dames** : direction M<sup>me</sup> H. Metz. Ecole de Malagnou, le mercredi à 16 h. 45.

**Messieurs** : direction M. Luciri. Ecole du Mail, le mercredi de 16 h. 30 à 18 heures.

Que chacun fasse un effort pour venir puiser force, endurance et enthousiasme à ces excellentes leçons.

#### U.I.G. — MESSIEURS

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 OCTOBRE

Le président Gaudin étant retenu par ses obligations militaires, c'est Ad. Lagier qui le remplacera au cours de cette séance. Il excuse plusieurs collègues mobilisés.

L'activité du président et celle du comité donnent lieu à un certain nombre de communications.

Le comité de la S.P.R., à la suite d'une enquête, a dressé un tableau des traitements des instituteurs de tous les cantons suisses. Comme il ne s'agit que des traitements de base, sans tenir compte des allocations communales, de logement ou de vie chère, il est bien difficile d'établir des comparaisons en se servant des chiffres indiqués.

Notre collègue R. Jaquet nous fait part de ses observations au sujet de l'examen de français auquel étaient soumis les candidats à l'enseignement lors du dernier concours.

Au sujet du *Cours obligatoire de gymnastique* organisé en octobre pour les instituteurs et institutrices, il est présenté de nombreuses critiques et observations concernant la convocation, les modalités et même la qualité de l'enseignement donné au cours de ces journées.

Une délégation présentera nos doléances à M. le directeur de l'enseignement primaire, en prévision de cours futurs !

### Traitements et allocations.

Les publications officielles nous renseignent régulièrement sur les variations de l'indice du coût de la vie, qui accuse, maintenant une augmentation de plus de 40 %, si l'on prend pour base les chiffres de 1939.

Un peu partout, les administrations et les patrons allouent à leur personnel des allocations de vie chère correspondant à ces données.

L'administration fédérale, la ville de Genève, les Services industriels étudient de nouveaux projets d'allocations, pour permettre à *tous* leurs employés de faire face aux nouvelles conditions d'existence.

C'est pourquoi nous avons chargé la Fédération des associations de fonctionnaires de l'Etat d'entreprendre une action auprès du Conseil d'Etat pour que les fonctionnaires cantonaux bénéficient de mesures analogues. On sait qu'à l'heure actuelle, une partie du personnel de l'Etat (célibataires, personnel féminin, veufs et divorcés) ne reçoit *aucune allocation de vie chère*, contrairement à ce qui se passe partout ailleurs.

Les économies ont fondu comme neige au soleil et de nombreux fonctionnaires ont dû déjà avoir recours aux emprunts pour faire face aux exigences de la vie actuelle.

Cette situation est intolérable et ne saurait durer. Notre collègue Borel, président de la Fédération, fait un exposé de la situation et annonce qu'une entrevue aura lieu le 18 octobre entre M. le conseiller d'Etat Perréard et nos délégués.

Etant donné l'heure tardive, le rapport de nos collègues Uldry et Borel sur le ramassage de bois mort est renvoyé à une prochaine assemblée.

Cette intéressante réunion, à laquelle assistaient de nombreux jeunes collègues, est levée à 19 h. 30.

AD. LAGIER.

### NEUCHATEL

#### POUR L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS. — UNE NOUVELLE SOUS-SECTION DE LA S. P. N.

(Retardé.)

Samedi 25 septembre, au cours de l'assemblée trisannuelle de la S. P. N., à Cernier, a été constituée « la Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire. »

Le comité central de la S. P. N. a bien voulu présider à la naissance de cette sous-section qui groupe déjà 200 institutrices et instituteurs neuchâtelois. Par l'organe de son président, M. Ch. Rothen, le comité central a félicité l'initiateur du mouvement, M. Paul Perrelet, pour

ce magnifique départ et a souhaité à la nouvelle société longue vie et plein succès.

Il existait déjà à La Chaux-de-Fonds, depuis 1927, une « Société pour le développement de l'activité manuelle scolaire » qui organisait chaque hiver des cours à l'intention du corps enseignant ; mais son activité se limitait au district de La Chaux-de-Fonds. Plusieurs collègues des autres régions du canton désiraient participer au travail de la société chaux-de-fonnière ; aussi, le comité de cette dernière, par l'organe de son président, M. Paul Perrelet, chercha-t-il à étendre son activité à tout le canton. Grâce à l'appui du comité central de la S. P. N. et à celui du Département de l'instruction publique, une société cantonale a pu se constituer sur des bases solides.

Ses statuts, adoptés à Cernier, définissent ses buts comme suit :

Elle se propose :

- a) de développer et d'entretenir chez ses membres le goût du travail manuel ;
- b) d'étudier, de perfectionner et de propager l'enseignement du travail manuel ;
- c) d'étudier et de propager les méthodes d'enseignement basées sur le principe de l'école active.

Pour atteindre ce but, la société organisera des cours destinés à ses membres ou à l'ensemble du corps enseignant neuchâtelois, des conférences, des visites d'expositions, etc.

Les membres de la S. P. N. seuls peuvent être membres actifs de la société. Les autres personnes s'intéressant à l'enseignement peuvent être reçues en qualité de membres adhérents.

La cotisation annuelle a été fixée à 2 francs pour les membres actifs et à 4 francs pour les membres adhérents.

Des cours seront organisés dès cet automne, en collaboration avec le Département. On prévoit, pour cette année, un cours de travaux sur bois, un cours de cartonnage et un cours technique pour le degré inférieur. Ils auront lieu le samedi, la matinée étant prise sur les heures de classe.

Les communications relatives à l'activité de la société seront faites par l'*Educateur*.

L'assemblée de Cernier a appelé, par acclamation, à la présidence de la société, M. Paul Perrelet, de La Chaux-de-Fonds. Les autres membres du comité, choisis dans les six districts sont Mesdemoiselles Berthe Gaille, de Bevaix ; Ruth Joly, de Noirague ; Messieurs Willy Galland, de Neuchâtel ; Emile Scherler, de Cernier ; Henri Perrenoud, du Locle et Willy Jeanneret, de La Chaux-de-Fonds. Les adhésions à la nouvelle société seront encore reçues avec plaisir par M. Paul Perrelet, Tête-de-Ran 25, La Chaux-de-Fonds.

**INFORMATIONS****GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES**

Les membres et sympathisants du G.R.E.P. sont instamment priés de réserver la date du **samedi 20 novembre, après-midi et soirée**, pour l'assemblée générale annuelle de **Lausanne**.

Le programme sera publié ici très prochainement. De plus, chaque membre du G.R.E.P. recevra une information personnelle. Nous nous sommes assuré le concours de M. Rossello, directeur du Bureau international d'Education qui redonnera une conférence très remarquée lors de la Semaine pédagogique suisse : *L'école de demain sera-t-elle une école d'action, de raison ou de passion ?*

William Perret, instituteur, dans un court travail, exposera un point de vue qu'on intitulera : *Une réponse suisse*.

**Avis aux Neuchâtelois.** — Afin d'éviter des frais aux Grépistes neuchâtelois, l'assemblée générale de Lausanne sera répétée avec ses conférences à Neuchâtel, **le 4 ou le 11 décembre**. Les détails et les précisions seront donnés ultérieurement.

Nous espérons cependant que, en plus des Vaudois et des Genevois, des Neuchâtelois assisteront à l'assemblée de Lausanne. Nous prions les Sociétés pédagogiques vaudoise, genevoise et neuchâteloise, ainsi que tous les cercles d'étude des questions éducatives, d'envoyer des délégués à l'une ou l'autre des séances.

Le G.R.E.P. demeure un **rassemblement** de toutes les forces. Que personne ne le considère jamais comme un « concurrent ». Toutes les organisations existantes y ont leur place pour y présenter leurs travaux en un bouquet d'activités liées par l'amitié et le sens d'une responsabilité commune.

**BIBLIOGRAPHIE**

**Villages vaudois**, par Alb. Roulier. Editions Spes, Lausanne.

Découvre ton pays ! Bien sûr, il est de toute utilité de savoir où se trouvent les Açores, la Nouvelle-Guinée, le Kouban ou le golfe de Salerne dont nos journaux actuellement sont pleins. Mais, dans notre pays romand, dans notre terre vaudoise, que de coins encore ignorés, que de contrées à découvrir ! Pour venir en aide aux instituteurs dans cette œuvre de découverte, notre collègue Roulier nous présente la monographie de trente villages vaudois d'importance variable, mais tous intéressants. Pour faire revivre en quelques pages le passé de ces communes, qui lui sont d'ailleurs familières et qu'il connaît à fond, notre collègue a fait de patientes recherches dans les archives, rassemblé ses souvenirs et ceux des habitants attachés à leur village natal, rassemblé les menus faits locaux, relaté les coutumes particulières qui, dans leur simplicité, font le charme de la vie de chez nous.

On connaît le style de Grattesillon : allant, pittoresque, savoureux. Un bon livre, qui a sa place dans toutes les bibliothèques scolaires.

C. G.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### SI L'ÉCOLE ÉTAIT PAUVRE DEMAIN ?

*(Notes prises au Cours de Freidorf pour l'éducation coopérative de l'enfance et de la jeunesse, le 13 août 1943, pendant l'exposé de M. Pierre Bovet.)*

Que sera l'école d'après-guerre ? Quand bien même il est dangereux d'être prophète, on peut certifier qu'elle sera pauvre. L'immensité des destructions qui se sont accumulées nous montre bien que les Etats disposeront de moins de ressources que jusqu'à maintenant. D'où un accroissement de nos tâches. En effet, on réclame partout plus de justice sociale. En matière d'école, par exemple, les Anglo-Saxons désirent mettre sur le même pied les enfants de toutes les classes et de tous les milieux. Il sera nécessaire, pour réaliser ce vaste projet, d'une part de prolonger la scolarité, de l'autre de fonder de nouvelles écoles. Cela en même temps que les ressources matérielles et humaines auront diminué, qu'une grande fatigue se sera abattue sur les hommes. Il y a un contraste extraordinaire entre la grandeur de la tâche et la pauvreté des moyens dont on disposera pour la mener à chef. De plus, nous savons que les économies de l'Etat se font souvent aux dépens de l'école ! Par exemple, les gains sordides obtenus en ne faisant que les réfections nécessaires, ou en diminuant l'effectif du personnel enseignant, quitte à augmenter celui des élèves de chaque classe... Il importe de rester fidèles au but de tout enseignement bien compris : faire de l'enfant une personne.

Dans l'histoire, on remarque que les Etats ont eu les ressources qu'ils ont voulu avoir. Un Etat pauvre peut trouver des fonds pour l'éducation. C'est ainsi que l'Autriche a fait de gros efforts pour améliorer l'instruction publique, alors que la situation économique du pays était fort précaire. Vienne a brillé comme centre pédagogique, et ses écoles étaient des modèles. Si tout cela a disparu, ce n'est pas au manque de ressources de l'Etat qu'il faut l'attribuer...

Des coïncidences frappantes existent entre les grandes dates de l'histoire de la démocratie et les grandes dates de celle des écoles. Pour nous Suisses, rappelons que 1798 est en même temps l'année de la Déclaration des droits de l'homme et celle de la « Folie de Stans », l'expérience émouvante de Pestalozzi parmi les orphelins. L'époque de 1830, où la réaction de la Restauration fait place aux progrès des cantons régénérés, est aussi celle de la fondation de plusieurs de nos écoles normales (Lausanne, Porrentruy). La diminution des ressources ne doit pas être considérée comme un mal, mais comme une épreuve, un test de notre vitalité démocratique.

En outre, il faut rappeler cette loi biologique que Claparède appelaît la loi de l'intérêt momentané. Chaque organisme agit toujours selon

son intérêt du moment, toute activité est en réponse à un besoin. Si nous sentons le besoin de la tâche éducative, nous agirons en conséquence.

Sur le plan spirituel, souvenons-nous que les derniers seront les premiers. Cela se vérifie tout au long de l'histoire des écoles, ces cent dernières années. C'est pour les enfants pauvres du quartier milanais de Saint-Laurent (qu'en reste-t-il ?) que M<sup>me</sup> Montessori a imaginé ses *Casa dei Bambini*. C'est pour des anormaux que Decroly, à Bruxelles, a inventé ses jeux éducatifs et a vu ce que la méthode globale de lecture pouvait rendre. C'est pour les mioches des *slums* de Londres que Baden-Powell a créé les scouts, avant que ce mouvement pénètre dans les milieux chics. C'est pour les tuberculeux, enfin, qu'on a créé les écoles en plein air. A Sydney, quand on entre dans une certaine école, on ne voit pas d'élèves, mais seulement des maîtres penchés sur des piles de cahiers : les écoliers demeurent bien trop loin de la ville pour y suivre leurs cours. On le donne par correspondance.

Prenons la peine de réfléchir à nos ambitions pédagogiques : notre passé suisse peut être instructif. Pour nous, l'âge d'or de la pédagogie se place dans cette période où notre pays est le point de mire de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation, entre l'apogée de Pestalozzi et 1830, période dominée par les deux grandes figures de Fellenberg et du P. Girard. Or, cet âge d'or a été un âge de fer au point de vue des ressources. A la fin de l'ancien régime, le pays tout entier était pauvre ; les pillages, les années désastreuses pour les récoltes avaient amené le « cher temps », et les écoles se trouvaient dans une situation extrêmement difficile.

Retenons deux systèmes parmi les autres. Pestalozzi, dans « Léonard et Gertrude », propose de combiner l'enseignement des enfants avec le travail productif. Dans la *Wohnstube*, pendant que la mère se vouera à son travail éducatif, les enfants fileront et tisseront, besogne rémunératrice.

L'autre idée vient de l'école de Madras : il s'agit de l'enseignement mutuel. On a lancé, à cette occasion, le « slogan » : « un maître pour mille élèves ». Le savoir se répand en cascades du plus grand au plus petit. La préoccupation essentielle est ici de réunir du monde pour travailler.

La preuve que ces écoles, au point de départ de notre effort, sont pauvres, c'est qu'elles se préoccupent d'économiser le papier. Pestalozzi invente l'ardoise scolaire, tandis que Lancaster fait écrire ses enfants sur le sable.

Avons-nous, actuellement, quelque chose à retenir de ces deux systèmes ? L'idée du travail producteur des enfants, selon Pestalozzi, n'a pas été suivie au XIX<sup>me</sup> siècle. Mais Fellenberg, à Hofwil, l'a reprise sous une autre forme : le travail agricole combiné avec l'instruction. Tout en plantant les pommes de terre avec ses élèves, il traitait des

questions de grammaire, réalisant ainsi son *Arbeitschule*. Le système a connu un succès considérable, et de nombreuses imitations. Il est frappant de constater que la préoccupation de Pestalozzi et de Fellenberg est aujourd'hui celle de Gandhi aux Indes. En 1937, le mahatma lançait un programme d'éducation qui se résumait en ceci : l'école ne coûtera rien à l'Etat, les dépenses étant couvertes par le filage.

On a fait des objections à cette méthode pédagogique. Retenons-en trois : *a)* En Afrique du Sud, où l'on avait installé des jardins scolaires, le corps enseignant a reçu, de la part des parents, des lettres indignées se résumant toutes à peu près de la même façon : nous voulons bien que nos enfants *apprennent*, mais pas qu'ils *travaillent* ; ce sont les Noirs qui travaillent !

*b)* Les syndicats, les milieux professionnels, ont été alarmés. Il y a quelques années, à Genève, quand on a voulu introduire l'imprimerie à l'école, les syndicats des typographes ont demandé si l'on n'allait pas bientôt leur faire concurrence !

*c)* Enfin la plus lourde objection, celle qui a pesé sur le XIX<sup>e</sup> siècle tout entier : la crainte de dépasser la mesure, et d'aboutir à l'exploitation de l'enfant. Il est malheureusement vrai que souvent, des écoles semblables à l'*Arbeitschule* ont dégénéré. La préoccupation éducative était éclipsée par les préoccupations d'ordre économique.

Cela signifie-t-il qu'il n'y ait plus d'efforts à tenter dans le même sens ? Que non pas. Les coopératives scolaires sont admirablement placées pour procurer quelques ressources à l'école, tout en gardant les préoccupations éducatives. Dans le domaine de la récupération, en particulier, elles ont déjà à leur actif quelques expériences probantes : voir le travail de la colonie de vacances genevoise, qui, cet été, a ramassé du bois mort sur les pentes du Moléson, ou celui des coopératives scolaires françaises, qui ont récolté des plantes médicinales. N'oublions pas la passion de la collection chez nos enfants : il est aisé de la combiner avec les préoccupations économiques. Enfin, nous avons tout ce qu'il nous faut pour une concentration des techniques, maintenant à notre disposition (Decroly, Freinet). Ce travail, encadré et soutenu par l'œuvre proprement éducative, nous permettra d'envisager avec confiance les temps difficiles dans lesquels nous allons entrer. Et si la Suisse, ayant fait ses expériences, pouvait alors en faire bénéficier autrui, ce serait pour le grand bien des écoles de chaque pays.

(*Notes prises par ROBERT GENTON.*)

## LE NOUVEAU MANUEL DE GYMNASTIQUE

Le corps enseignant vient de « toucher » un nouveau manuel d'enseignement de la gymnastique pour la jeunesse masculine. Il remplace celui de 1927 qui avait rompu déjà avec l'ancienne méthode en nous

apportant une matière rénovée, transformée, mieux étudiée. Celui qui nous arrive, édité en 1942, a fort belle allure sous sa couverture verte ; il renseigne d'emblée le moins averti sur l'esprit qui a guidé ses auteurs. Ce groupe de garçons pieds et torse nus, qui courent coude à coude dans le style aisément de celui qui a vie, joie, entraînement et souffle, montre clairement les résultats atteints par un enseignement suivi, régulier, systématique, et encore mieux les buts de la méthode : former des garçons délurés, agiles, endurants et virils par les mouvements ordonnés, les jeux en plein air, les courses à travers champs et bois, les excursions.

On a aéré, en quelque sorte, la méthode ; on sort un peu plus l'écolier de la salle d'école pour le rendre au milieu qui lui plaît, mais en canalisant et dirigeant ses ébats, en réglant un brin son allure pour en faire un petit personnage maître de son corps.

Jeter un simple coup d'œil sur ce nouveau manuel, c'est reconnaître que le neuf ne change pas beaucoup de l'ancien, et pourtant... Est-ce la faute du corps enseignant si l'outil à laisser de côté aujourd'hui n'est pas usé, fini ? Il peut bien se montrer un brin surpris de recevoir du neuf déjà, alors que l'ancien s'était fait à ses formes ; les encouragements à en tirer profit lui ont manqué pendant trop longtemps.

Voyons d'un peu plus près les innovations que l'instrument nouveau introduit. La valeur et les raisons de la nouvelle méthode étant connues, il était inutile de remonter aux premiers âges, aux anciens Grecs et au moyen âge pour expliquer la nécessité d'un enseignement de la gymnastique à nos enfants. C'est pourquoi nous entrons carrément dans le XIX<sup>e</sup> siècle avec la partie historique. Par contre, les pages traitant de la biologie sont demeurées quasi intactes. Ces quelque trente pages sont suffisantes pour mettre à l'aise le corps enseignant appelé à démontrer que l'activité physique sur l'organisme procède de faits fondamentaux scientifiquement établis. Et ceci, tout spécialement pour ce IV<sup>e</sup> degré, dit postscolaire, de 16 à 19 ans, partie importante du nouveau manuel.

La question du port d'un costume spécial y est prévue, ce dont nous sommes heureux ; tant de gens se montrant, chez nous, si peu compréhensifs parfois.

On a réduit en 72 pages de texte la partie essentiellement théorique alors que l'édition de 1927 la développait en 142 pages ; c'est assez dire combien la partie pratique a obtenu cette fois-ci son juste « espace vital », dans ce livre de 440 pages.

Tout ce qui concerne le premier degré d'âge est plus attrayant, plus vivant, plus varié et plus clair. Enseigner c'est choisir ; il y a là matière à constituer de belles et bonnes leçons pour nos petits. En lieu et place des jeux où ce monde s'excite vite, on a glissé avec à-propos des rondes

chantées et mentionné des chansons qu'il est aisé de mimer. L'imitation est ce qu'il y a de plus agréable au premier âge.

Les matières à enseigner aux élèves de 10 à 19 ans occupent les pages 113 à 294. Les exercices à mains libres ont subi une épuration et sont donnés dans une terminologie simple avec des vignettes de bonne venue. Le nombre des exercices en a été sensiblement réduit tout en les faisant plus complets. On les a classés par degré et non par âge, ce qui est plus logique. On s'est inspiré de l'école du crân pour composer des exercices d'adresse et de courage généralement très prisés. Pour le IV<sup>e</sup> degré, de nombreuses images viennent au secours de la terminologie qui s'est allongée et se complique. Ces clichés sont admirables de présentation et parfaits de tirage. Aux divers appareils, les exercices sont aussi variés qu'excellents pour acquérir la sûreté, la maîtrise de soi et la confiance en ses moyens. Et l'on a introduit aux trois degrés le travail aux anneaux. Les exercices populaires : course, sauts, lancers et jetés occupent une place d'honneur. D'heureuses combinaisons laissent au maître une large place pour en tirer le meilleur parti, tant dans la nature, à l'occasion des excursions, qu'en halle, tous engins de réquisition.

Du nouveau enfin pour le IV<sup>e</sup> degré : le saut à la perche, le jet du javelot, le lancer de la balle à lanière, celui du disque ; pour tous encore la gymnastique appliquée dans le terrain. Quant à la natation, traitée précédemment en quatre pages, 15 pages aujourd'hui vous conduisent des exercices d'accoutumance sous forme de jeux aux plongeons et au dernier stade de cet enseignement, le sauvetage. Ski et patinage sont à l'ordre du jour et y sont traités et décrits à réjouir les adeptes.

La partie des jeux à grands mouvements nous apporte le basketball, le football, ainsi qu'un jeu nouveau d'habileté et de souplesse, le volleyball.

Les 70 dernières pages ont des exemples de leçons de quoi aider le maître à bâtir en toutes saisons, selon ses moyens, d'après le matériel dont il dispose et la composition de sa classe.

Ce sont de gros efforts qui nous sont imposés, mais la bonne volonté ne faisant nulle part défaut, nous pouvons assurer que le corps enseignant tout entier se mettra partout courageusement à ces tâches de moniteur, d'animateur et d'entraîneur.

Il lui faudra bien quelques séances d'initiation et d'orientation, car le champ est vaste. Nous savons qu'à Genève ces leçons et cours ont commencé ; souhaitons longue vie et riches moissons au nouvel arrivant dont le lancement fait honneur aux techniciens de la Société suisse des maîtres de gymnastique.

Les garçons sont maintenant bien servis ; les fillettes attendent encore d'être partout placées sur un pied d'égalité ; la question de

l'obligation de l'enseignement de cette discipline n'est point encore définitivement réglée, et bien des cantons s'obstinent à refuser l'incorporation de cette branche dans les programmes scolaires.

ALF. PORCHET.

## NOS CARTES SUISSES

### Les altitudes et le nivelingement.

Les altitudes des points de la triangulation suisse ont été déterminées par nivelingement trigonométrique.

On a calculé la hauteur de chaque point par rapport au point de départ du nivelingement qui le repère de la Pierre-du-Niton, en rade de Genève.

La hauteur de cette pierre fut très discutée. La Suisse ne touchant à aucune mer, impossible d'y rapporter le zéro des altitudes. Force fut à Dufour de partir de la hauteur du Chasseral (calculée par les Français) pour trouver par déductions trigonométriques, l'altitude de la Pierre-du-Niton, soit 374,64 m.

Plus tard, la commission géodésique fédérale, en exécutant un nivelingement direct à partir du Chasseral, fixa cette hauteur à 376,86 m.

Entre temps, le nivelingement général de la France avait donné comme cote de la Pierre-du-Niton 374,052 m. Mais il était trop tard pour changer notre base ; on en resta à la cote 376,86.

Maintenant que sur toutes nos frontières nous avons pu nous rattacher aux nivelingements étrangers, on est arrivé à déterminer au décimètre près la hauteur absolue de la Pierre-du-Niton au-dessus du niveau de la mer Méditerranée, soit 373,6 m., nombre qui sera désormais la cote définitive. Toutes les cotes de notre nouvelle carte seront donc abaissées de 3,26 m.

### Résumé.

Avant de construire une carte, il est nécessaire d'établir un certain nombre de points, de déterminer leur emplacement et leur altitude, de les relier entre eux, de couvrir en un mot le pays d'un réseau trigonométrique.

La marche à suivre pour l'établissement de cette triangulation est la suivante :

Etablissement du réseau de triangles, construction des signaux et repérages de ceux-ci.

Mesure des angles de tous les triangles.

Mesure des bases.

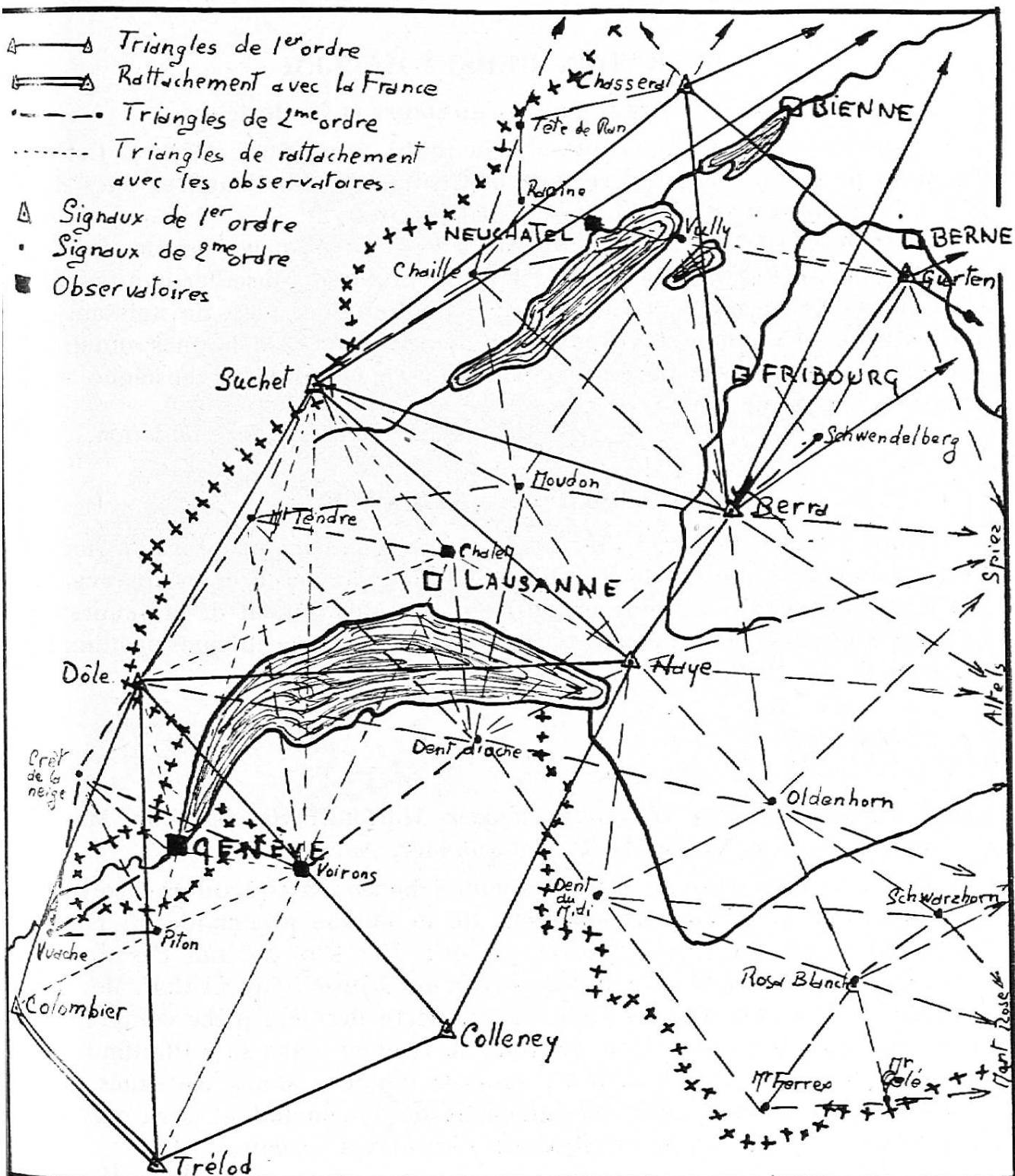
Amplification des bases.

Calcul des côtés des triangles.

Projection du réseau trigonométrique sur le plan.

Calcul des altitudes.

Dès lors tout ce travail exécuté, il n'y a plus qu'à confectionner la carte. On sait que les deux instruments utilisés à cet effet sont la planchette et le théodolite (lunette permettant de viser un certain point et de mesurer l'angle qu'il forme par rapport à un autre, le sommet du triangle étant le point de stationnement).



Triangulation de la Suisse romande.

N° 8951 ACF 3.10.1939.

Nous verrons que ce système est remplacé de plus en plus par la photogrammétrie. Mais reconnaissons qu'il s'est révélé excellent, preuve en soit les belles cartes précises que nous avons toujours eues en Suisse.

J.-J. DESSOULAVY.

## INFORMATIONS

### **FONDATION BERSET-MULLER**

#### **Maison de retraite pour instituteurs et institutrices**

Une place est vacante au Melchenbühl près Muri (Berne). Cette maison de retraite est ouverte aux instituteurs ou institutrices âgés de 55 ans au moins et aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admission *jusqu'au 27 novembre*, au président du comité de la Fondation, *M. F. Raaflaub*, conseiller communal à Berne, avec les pièces suivantes : acte d'origine, acte de naissance, attestation de bonne santé par un médecin, acte de bonnes mœurs, certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant au moins 20 ans.

*Le Comité de la Fondation.*

### **SOLIDARITÉ NATIONALE**

Nous parlons beaucoup de solidarité nationale. Une occasion nous est donnée de la mettre en pratique, dimanche 31 octobre, en observant la 22<sup>me</sup> Journée de la Faim, organisée par le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande, et en versant notre don au compte de chèques postaux : Lausanne II. 1973.

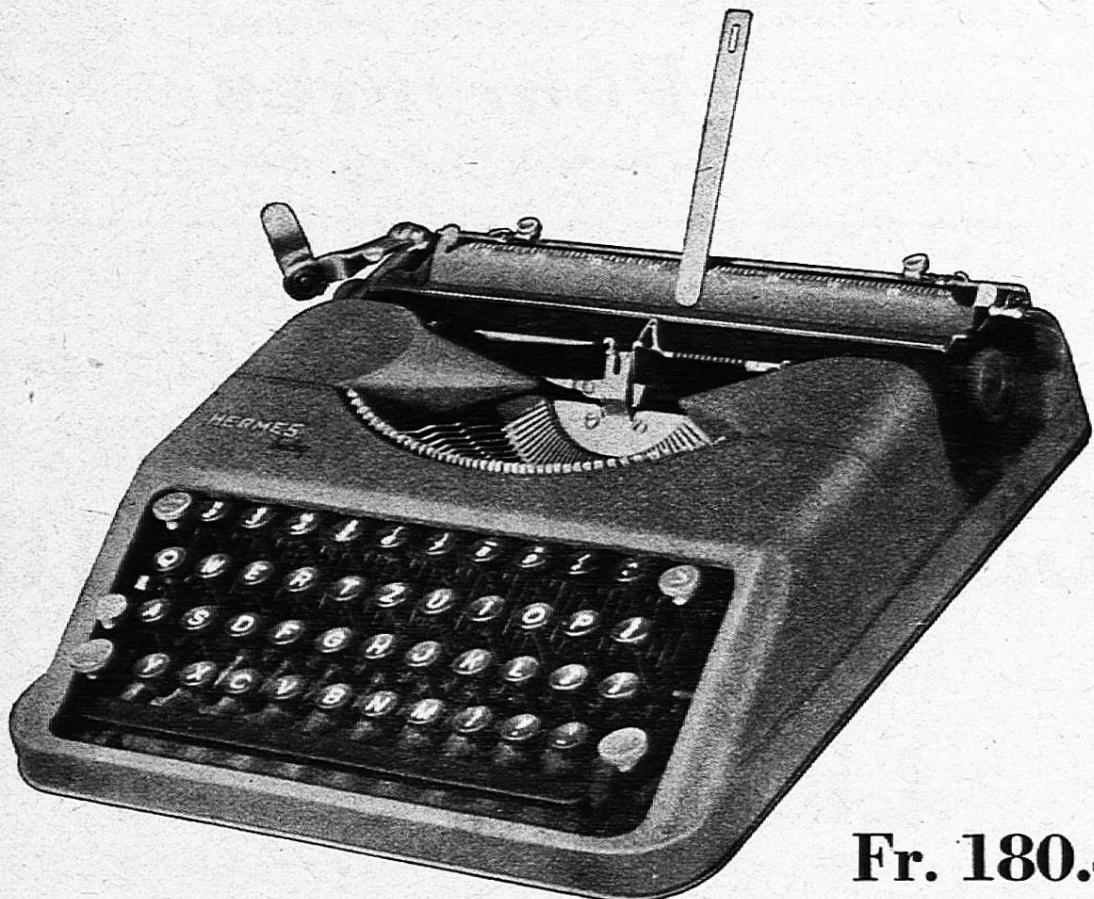
## LES LIVRES

**Drei Puppenspiele für Handpuppen oder Marionettentheater**, par Manfred Schenker, Verlag H. R. Sauerländer, Aarau.

On sait le parti que le professeur Schenker a tiré du théâtre de marionnettes dans son enseignement de la langue allemande. Il nous présente aujourd'hui trois petites pièces : *Der Prozess um des Esels Schatten* d'après Wieland, *Der Schuss von der Kanzel* d'après C. F. Meyer et *Der Taugenichts* d'après Eichendorff. Cette dernière pièce comprend des chansons dont beaucoup peuvent se trouver dans le « Pfadfinderliederbuch ». Cet excellent petit ouvrage donnera à nos collègues un moyen de renouveler leur enseignement de l'allemand et sera mis à contribution pour les manifestations récréatives scolaires.

ALB. R.

“Je ne pourrais plus m'en passer...!”



Fr. 180.-

+ICHA

Poids 3 kg. 750

Produit Paillard

HERMES  
*Baby*

la petite machine portative

“Je ne pourrais plus m'en passer...!” nous disent de nombreux membres du corps enseignant qui apprécient les multiples services que leur rend journellement l'HERMES BABY.

L M Campiche S A

3, RUE PÉPINET

LAUSANNE

## Empaillage

Fabrication et vente de  
Chamoisage de peaux

de tous les ani-  
maux pour écoles

## Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Biel 7, ch. d. Pins 15



## ABONNEZ-VOUS à l'un des Cabinets de Lecture

de la

## Librairie Payot

NEUCHATEL  
VEVEY  
MONTREUX  
BERNE

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs contemporains et les dernières nouveautés.

---

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de Lecture ci-dessus indiqués.

LAUSANNE, 30 octobre 1943

LXXIX<sup>e</sup> année — N<sup>o</sup> 38

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

**Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21**

Administration et éditeurs responsables:

**IMPRIMERIES RÉUNIES S.A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600**

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S.A., succursale de LAUSANNE

---

**PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—**

**Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique**

# **Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne**

**OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1944-1945**

**JEUDI 20 AVRIL 1944**

**Examens d'admission le même jour, à 8 heures**

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **1<sup>er</sup> avril**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2<sup>e</sup> ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3<sup>e</sup>, à condition de subir avec succès, le 20 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2<sup>e</sup>). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le 1<sup>er</sup> trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2<sup>e</sup>).

**AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1<sup>re</sup> :**

**14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE**

**UN AN DE PLUS**

**POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES**